Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_046-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/046 **Séance du 12 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, Mme SECHE, Mme DE BEAUCORPS, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. POULAIN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD, M. HERTEL.

Représentés : M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL).

Absents : M. LEVERGNEUX, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. MALÉCOT

Objet : **7.10 Finances – Divers**
Salon Lir'à Dol – Bon d'achat pour les élèves bénéficiant de l'intervention d'un auteur

Madame DE BEAUCORPS rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du salon Lir'à Dol qui se déroulera du 27 au 29 mars, plusieurs interventions des auteurs invités vont être organisées dans les deux écoles de la commune.

Comme ce fut le cas lors des précédentes éditions, il est proposé de remettre aux élèves qui bénéficieront de ces interventions un chèque d'une valeur de 8 €, à utiliser dans les deux librairies de la commune (la belle aventure et les mondes dessinés), pendant le salon et au plus tard jusqu'au 14 avril, ainsi qu'auprès des trois maisons d'édition invitées pendant le salon (Editions Goater, Editions L'Œuf et Editions Panthera), à utiliser uniquement durant le salon les 28 et 29 mars

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution de chèque de 8 € à tous les élèves qui bénéficieront de l'interventions d'un auteur en classe.

- **PRECISE** que ces chèques pourront être utilisés dans les deux librairies de la commune (la Belle Aventure et les Mondes Dessinés), pendant le salon et au plus tard jusqu'au 14 avril 2026, ainsi qu'auprès des trois maisons d'édition invitées pendant le salon (Editions Goater, Editions L'Œuf et Editions Panthera), à utiliser uniquement durant le salon les 28 et 29 mars.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MALECOT